

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mai 2019

Date de la convocation : 9 mai 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jacques THOIZET, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, M. Christophe CHARLES à Mme Marielle MOREL, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. Jacques THOIZET, M. Sylvain LAIGNEL à M. Christian JANIN, M. Gérard LAMBERT à M. Alain CLERC, M. Jean-André THOMASSY à Mme Martine FAÏTA.

Absent suppléé : M. Bernard LOUIS représenté par son suppléant Mme Virginie COUCHOUD.

Absents excusés : M. Max KECHICHIAN, Mme Hermine PRIVAS, Mme Maryline SILVESTRE.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **PETITE ENFANCE** : Approbation du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) gérés par l'Agglomération.

Rapporteur : Lucette GIRARDON TOURNIER

NOTE DE SYNTHÈSE

Suite à la fusion de ViennAgglo et de la communauté de commune de la région de Condrieu, Vienne Condrieu Agglomération se doit d'harmoniser le règlement de fonctionnement des 16 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) dont elle a la gestion sur son territoire.

Le règlement doit répondre aux dispositions du décret n° 200-762 du 1^{er} août 2000 et de l'arrêté du 26 décembre 2000, modifiés par le décret du 20 février 2007, relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Un règlement conforme est obligatoire pour bénéficier des financements de la caisse allocations familiales de l'Isère.

Il est également nécessaire pour l'agrément des EAJE respectivement par les départements du Rhône et de l'Isère.

Le règlement de fonctionnement présenté ci-joint est commun à tous les EAJE de l'Agglo et porte notamment sur les modalités d'organisation, de fonctionnement et de tarification. Il a été travaillé avec des élus, des parents et des professionnelles Petite enfance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 18-01 du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 4 janvier 2018, portant sur l'installation du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération.

VU l'avis de la commission Petite enfance du 09 mai 2019,

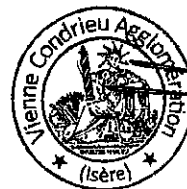
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 mai 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 20 MAI 2019
et a été publiée le 20 MAI 2019



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général des Services


Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat